

PROCÈS-VERBAL de la septième (19-07) réunion de la **commission des études** tenue le mardi 9 avril 2019, à 9 h, au local G-130 du Cégep de Rimouski.

19-07.01 – ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS : mesdames Lyanna Bernier, Lucie Bernier (présidente), Marie-Hélène Cloutier, Marlène Cormier, Josée Larouche, Josée Ruest et messieurs, Dave Gagnon, Luc Jobin et Jean Simard.

ABSENCES MOTIVÉES : mesdames Koralie Bérubé-Francis, Jocelynn Meadows Geneviève Morin, Annie-Claude Prud'homme et messieurs François Delisle, Serge Desrosiers et Richard Tousignant.

A ÉGALEMENT ASSISTÉ : madame Nicole Coats (secrétaire d'assemblée)

19-07.02 – ORDRE DU JOUR

- .01 – Vérification des présences et mot de bienvenue
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Présidence d'assemblée et animation
- .04 – Procès-verbal de la 3^e et de la 6^e (19-03 et 19-06) réunion
 - a) Adoption
 - b) Suites
- .05 – Information
- .06 – Abrogation de la Directive concernant les plans de cours - E-01 : dépôt
- .07 – Retour sur le processus d'évaluation du mandat du DG
- .08 – Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion

Il est PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Cloutier , APPUYÉ par madame Josée Ruest, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été proposé.

19-07.03 - PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE ET ANIMATION

Les membres conviennent que madame Lucie Bernier agira comme présidente d'assemblée et assurera l'animation.

19-07.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 3^E ET DE LA 6^E (19-03 ET 19-06) RÉUNION

a) Adoption 19-03

Il est PROPOSÉ par monsieur Dave Gagnon, APPUYÉ par madame Lyanna Bernier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 3^e réunion (19-03) tel que déposé.

b) Suites

Aucune suite à donner.

c) Adoption 19-06

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Jobin APPUYÉ par monsieur Jean Simard, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de la 3^e réunion (19-05) tel que déposé.

Page 2 19-06.05 Information CAP-suivi : inscrire les appellations au long identifiant les sigles.

d) Suites

Aucune suite à donner.

19-07.05 – INFORMATION

Aucune information diffusée.

19-07.06 - ABROGATION DE LA DIRECTIVE CONCERNANT LES PLANS DE COURS – E 01 : DÉPOT

Madame Lucie Bernier présente la directive concernant les plans de cours – E-01.

À la suite de cette présentation, les membres de la CÉ s'entendent pour donner leur avis immédiatement.

La Directive concernant les plans de cours – E-01 a été adoptée en 2006 par le conseil d'administration. Elle a pour objet d'établir la procédure à suivre concernant les plans de cours. Les articles précisent les responsabilités des enseignantes et des enseignants, le contenu d'un plan de cours, les responsabilités de l'assemblée départementale et la révision après saisie du plan de cours. L'article 1.6 cite, quant à lui, un extrait de l'Entente relative aux périodes de vie étudiante - F 06.

Or, les informations présentées dans cette directive sont pour la plupart désuètes ou encore erronées et elles portent à confusion pour les personnes qui la consultent. La Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adoptée en juin 2017 et amendée en décembre 2018 précise les responsabilités des différents acteurs nommés plus haut. La section A 5.7 traite spécifiquement des plans de cours et le cadre local d'application de chaque composante précise les éléments le constituant, son élaboration et son adoption.

De plus, une nouvelle procédure a été élaborée pour la consignation des plans de cours. Cette dernière est transmise aux coordonnatrices et aux coordonnateurs de département au moment opportun.

Enfin, la section référence nomme trois politiques qui ont été abrogées en juin 2017 soit depuis l'adoption de la Politique institutionnelles d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski.

Objectif

Recommander au conseil d'administration d'abroger la Directive concernant les plans de cours – E01.

Considérant

- que les informations ne sont plus conformes aux pratiques en cours et portent à confusion;
- que la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Collège de Rimouski de même que le cadre local d'application de chaque composante précisent les informations relatives au plan de cours.

Recommandation

Donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il abroge la directive concernant les plans de cours – E01.

Il est PROPOSÉ par madame Josée Ruest APPUYÉ par monsieur Dave Gagnon, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de donner un avis favorable au conseil d'administration afin qu'il abroge la Directive concernant les plans de cours – E-01.

19-07.07 - RETOUR SUR LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MANDAT DU DG

Les membres de la commission des études prennent connaissance de la lettre que Madame Meadows a modifiée en fonction des commentaires qu'ils ont émis le 26 mars 2019. Les modifications proposées sont les suivantes :

- Le deuxième paragraphe remerciant l'engagement des membres du CA été déplacé à la fin.
- Le deuxième picot concernant les recommandations de la CÉ a été modifié « ... qu'il fallait se doter d'outil d'évaluation afin de cibler les éléments importants pour aider la lecture des documents transmis... »
- Un troisième picot a été ajouté au regard d'un calendrier du processus d'évaluation connu.

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean Simard APPUYÉ par madame Marie-Hélène Cloutier, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire parvenir la lettre modifiée au président du CA dans le cadre du processus d'évaluation du mandat du DG.

19-07.08 - PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE RÉUNION

- Discussion – commission des études vs comité des études

La séance est levée à 9 h 29.